



Communiqué du SNCS-FSU du 8 octobre 2024

Le SNCS-FSU obtient une avancée majeure pour le déroulement des carrières des agents du CNRS en situation de handicap

Le SNCS-FSU a agi avec la plus grande détermination pour obtenir l'application au CNRS de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, facilitant l'accès aux fonctionnaires en situation de handicap à un corps de niveau supérieur par la voie du détachement, suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps concerné. Le SNCS-FSU s'est ainsi mobilisé avec ses représentant·es et les autres organisations syndicales du CNRS dans le groupe de travail pour la préparation du plan handicap 2025-2028 du CNRS, ainsi qu'avec ses élu·es au Comité national et au comité social d'administration du CNRS.

Le SNCS-FSU a obtenu une avancée majeure, permise par le législateur depuis 2019 pour les agentes et agents en situation de handicap, avec l'application au CNRS de cet article 93 de la loi de 2019, confirmée par la direction du CNRS au comité social d'administration du 8 octobre 2024. Les chercheuses, chercheurs, ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens du CNRS en situation de handicap auront ainsi la possibilité de prétendre à une progression de carrière digne dans un contexte extrêmement compétitif. Le SNCS-FSU rappelle dès qu'il le peut son attachement à la mise en place de procédures spécifiques handicap pour tous les processus sélectifs : concours, promotions et primes.

Le SNCS-FSU a décidé de faire des questions relatives au handicap dans la recherche publique une priorité de son action¹. Le SNCS-FSU a ainsi créé en son sein la section nationale Handicap² pour faire avancer les questions relatives au handicap dans les organismes de recherche. Vous pouvez trouver [les principales revendications du SNCS-FSU sur le handicap](#)³ sur le site web du SNCS-FSU.

Le SNCS-FSU invite les collègues à s'engager avec le SNCS-FSU et à rejoindre la section nationale Handicap du SNCS-FSU pour construire un modèle d'inclusion et d'avancée sociale dans le domaine de la recherche scientifique, contribuant ainsi à la construction d'une société plus juste et équitable pour toutes et tous.

En 2024, il est temps que les questions relatives au handicap soient considérées dans la recherche publique à la hauteur des enjeux de notre société.

¹ Communiqué du SNCS-FSU du 11 septembre 2024 : [Le SNCS-FSU s'engage pour faire de la question du handicap une priorité dans les organismes de recherche](#)

² Section nationale Handicap du SNCS-FSU : <https://sncs.fr/le-syndicat/instances/>

Contacts : Marion Ink, Laurent Loty et Simon Tricard ; handicap@sncs.fr

³ Motion adoptée à l'unanimité au 49^e congrès du SNCS-FSU les 17, 18 et 19 juin 2024 : [Pour une amélioration décisive de la politique handicap dans les établissements de recherche](#)

SNCS-FSU : Engagé-es au quotidien pour la recherche publique



✉ syndicat@sncs.fr

🌐 www.sncs.fr

☎ 01 49 60 40 34

📍 27 rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine

🐦 @sncs_fsu

📘 Sncs FsU

